

LES CONSÉQUENCES SONT MAJEURES POUR CEUX QUI DOIVENT SUBIR UN PROCÈS

PAR PAUL THERRIEN
PAUL.THERRIEN@GMAIL.COML'ANXIÉTÉ GUETTE
LES MÉDECINS
POURSUIVIS

Le meilleur des médecins peut se faire poursuivre devant les tribunaux. Nul besoin de commettre une gaffe majeure pour qu'un patient ou sa famille vous traîne en cour. Il s'agit souvent d'une simple question de perspective. Des années et des dizaines de milliers d'interventions passent sans pépin majeur et, d'un coup, du jour au lendemain, un processus judiciaire pénible s'enclenche, ainsi que des mois de stress, d'insomnie, d'inquiétude et d'anxiété. La frustration d'entendre des collègues agissant à titre de témoin expert critiquer les moindres actions et décisions. Pour les médecins qui refusent de régler hors cour, jugeant n'avoir rien à se reprocher, il faut savoir braver la tempête... et demander de l'aide.

«Ce qui me gênait le plus, c'était les commentaires et les jugements de valeur de mes confrères, déplore le Dr George-Henri Villeneuve, médecin de famille à Alma. Il est très facile de faire une analyse en fin de course, après coup.» En 2007, il a été poursuivi pour dommages et intérêts pour un montant dépassant 700 000 \$. Une patiente l'ayant consulté durant douze ans pour divers problèmes de santé lui attribuait sa mauvaise condition, car il aurait, selon l'accusation, failli à sa tâche de poser le bon diagnostic. Elle souffrait d'acromégalie, une maladie extrêmement rare qui provoque une augmentation anormale des extrémités et une déformation du visage. Un des experts au banc de la demanderesse avait affirmé qu'il aurait personnellement posé le bon diagnostic en voyant la patiente «se promener dans un centre commercial».

La cour a rejeté l'accusation de la patiente, exonérant ainsi le Dr Villeneuve de

tout blâme. «J'ai perdu six semaines de travail pour une cause qui, en partant, n'était pas valable. Nous devrions être en mesure de poursuivre les gens qui nous ont poursuivis. Cela pourrait peut-être responsabiliser les avocats», mentionne le Dr Villeneuve, visiblement encore amer de l'expérience. Il affirme avoir vécu le stress d'être aussi bien organisé que la partie demanderesse. «D'autant plus que cela me mettait mal à l'aise de voir des gens travailler pour l'autre côté que j'ai déjà traités à ma clinique», dit-il. Même s'il était convaincu de n'avoir rien fait de mal, «tant que le jugement n'est pas tombé... le doute persiste».

La Dre Anne Fournier, cardiologue en pédiatrie à Montréal, a eu la surprise de se voir accusée à la télévision, le jour même où elle a reçu sa convocation devant le tribunal. L'an dernier, elle a subi un procès de parents la tenant responsable du décès de leur fils, lui réclamant plus de 500 000\$ en dommages et intérêts. En 1999, l'enfant de trois ans a péri des suites de complications après avoir pris des médicaments. Les parents accusaient donc la Dre Fournier d'une mauvaise prescription. Ce qu'a rejeté le tribunal, qui a évalué qu'elle avait parfaitement respecté les règles de l'art de la médecine de même que la prudence et la diligence requises lors des traitements et du suivi de l'enfant. «C'était un choc pour moi d'être accusée, car à la suite de son décès, je n'avais reçu aucune plainte du Collège des médecins, souligne-t-elle. Les conclusions du coronar indiquaient que je n'avais rien fait d'incorrect.» Jusqu'à ce jour, les causes du décès demeurent un mystère.



La perte de l'enfant avait dévasté la Dre Fournier. Deux ans après, en 2001, la plainte des parents est déposée. Le procès n'a eu lieu qu'en janvier 2008. «C'était d'une longueur insupportable, affirme-t-elle. J'étais remplie de stress et de nervosité. La préparation d'un procès représente un travail immense pour lequel j'ai consacré beaucoup d'heures. Et tout cela s'ajoutait à mon travail de cardiologue, bien sûr.» Tout comme le Dr Villeneuve, elle a trouvé pénible de subir l'analyse de son travail par les témoins experts. «Le pire, c'était de me faire descendre sur ma pratique médicale par un collègue qui faisait ça juste pour le fric,

renchérit-elle. Il n'a dit que des idioties, des bêtises. Tout ce que je pouvais espérer, c'était que le juge soit assez brillant pour faire la part des choses.»

La Dre Fournier n'a pas fermé l'oeil au cours des 10 premiers jours du procès. Ensuite, elle dit avoir pris des mois à se remettre de l'expérience. Mais elle n'a jamais mis ses capacités en doute. «Ce n'est pas le procès qui va changer mon attitude comme médecin et ma confiance en mes compétences.» En rétrospective, la Dre Fournier se demande si une communication supplémentaire avec les parents à la suite du décès de l'enfant aurait

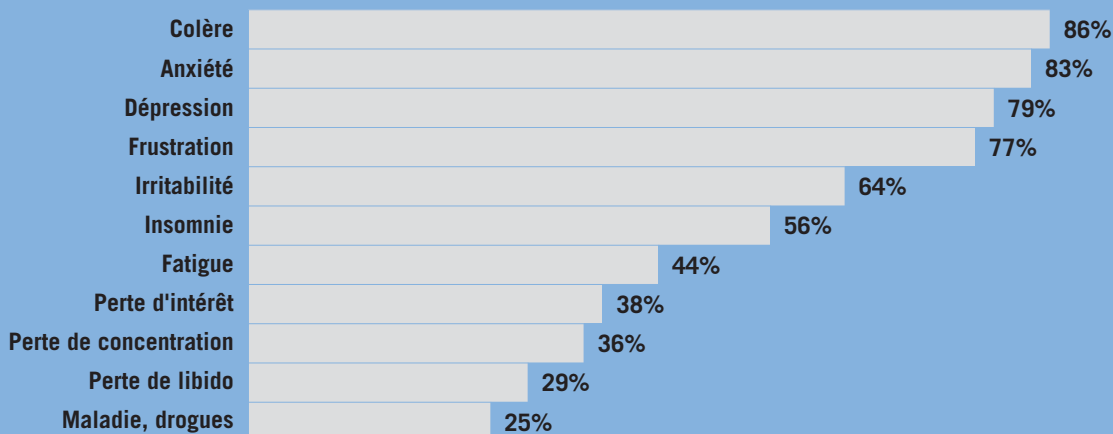
réduit la hargne qu'elle ressentait de leur part lors du procès. Et elle avoue maintenant qu'un coup de main pour l'appuyer au cours du processus lui aurait peut-être épargné plusieurs nuits d'angoisse. «Mais ce n'est pas dans notre nature. Nous, les médecins, sommes les aidants. Peut-être, lorsque nous vivons un tel stress, faudrait-il sortir de notre coquille et ne pas hésiter à aller chercher de l'aide.»

C'est exactement le conseil de Luc Brunet, professeur au département de psychologie à l'Université de Montréal. Le responsable du programme de psychologie du travail et des organisations souligne l'im-

portance de la consultation lors de périodes remplies de stress. «Dès que l'on se trouve débordé ou que l'on a des symptômes comme l'insomnie, des maux d'estomac, des maux de dos et même le développement de phobies, chez certains, il est préférable de chercher de l'aide et de ne pas avoir honte de le faire.» La possibilité de voir sanctionner ses compétences par un tribunal peut déclencher un cercle vicieux d'insomnie et de remise en question, indique M. Brunet. Une étape qui peut mener certains à quitter leur emploi. Le professeur réitère donc l'importance de cogner au plus tôt à la porte d'un psychologue clinicien afin d'éviter le pire. ▶

Les conséquences psychologiques et physiques d'une poursuite

Source: présentation du Dr Douglas Bell, British Medical Association
<http://www.bma.public-i.tv/site/presentation.php?a=20274&s=1>



Lorsque le médecin apprend qu'il fait l'objet d'une poursuite, il ou elle pense à chercher de l'aide, mais son «premier réflexe est de vivre cela tout seul», indique la Dre Anne Magnan, directrice du programme d'aide aux médecins du Québec. Elle a constaté les impacts personnels et professionnels négatifs qu'ont eus les contentieux sur les médecins : «Ils ont de la difficulté à faire le travail qu'ils accomplissaient avant. Concernant les dossiers patients et la documentation, une importance trop grande peut être accordée à la prise de notes. Même au point d'en arriver à un dysfonctionnement.» Certains médecins ont du mal à vivre avec l'erreur, qu'elle soit réelle ou pas. Ils ont l'impression que s'ils en avaient fait plus, la poursuite n'aurait pas eu lieu, remarque-t-elle. Durant les longs mois d'un contentieux, le médecin aura tendance à ruminer les événements passés. Il aura la mèche courte et démontrera des signes d'irritabilité. «Et si la situation évolue mal, le médecin aura encore plus tendance à s'isoler ou à subir l'humiliation de commentaires de certains collègues», ajoute la Dre Magnan.

La directrice du programme d'aide aux médecins affirme que les gens familiers avec le discours du droit risquent d'être moins atteints au cours du processus. Une des caractéristiques de tous les médecins, c'est le doute, souligne-t-elle. Et une poursuite a pour effet d'ajouter à cet élément. «Plus un médecin est déjà enclin au doute chronique, plus le con-

tentieux risque de faire mal. Même les meilleurs médecins risquent alors de souffrir du syndrome de l'imposteur et de se voir moins bons qu'ils le sont vraiment.» Avec une meilleure connaissance du droit, il y aurait moins de risques d'une mauvaise interprétation de la réalité, car le discours légal aura moins d'impact. Or, les questions judiciaires sont très peu discutées dans le milieu médical, parfois pour des raisons légales comme l'interdiction par l'avocat de discuter des détails de la poursuite avec les collègues. Et le sujet n'est pas du tout abordé dans les facultés de médecine.

La stigmatisation des problèmes de santé mentale chez les médecins est un autre facteur qui pousse à l'isolation, souligne la Dre Anne Magnan. La peur que les gens pensent que les perturbations liées au contentieux rendent le médecin inapte à travailler, dangereux pour la qualité de l'acte, en décourage plus d'un à chercher de l'aide. «Je vois régulièrement des cas de morts-vivants qui continuent de travailler, ajoute-t-elle. Il y aurait un net avantage à préciser les véritables enjeux, à recadrer les émotions. Bref, rester connecté avec la réalité, car les patients ne sont pas en mesure de comprendre tous les enjeux, et les collègues qui critiquent le travail du médecin en tant que témoin expert ou au sein de l'hôpital n'ont pas toujours l'ensemble de l'information en main afin de porter un jugement.»

Le médecin qui fait l'objet d'une poursuite

aurait donc tout intérêt à aller chercher de l'aide, car il risque aussi de perdre son procès s'il est inapte à formuler correctement sa propre défense, selon des données présentées lors du colloque «Doctors Health Matters : Finding The Balance» organisé par la British Medical Association en novembre dernier. Ronald Hofeldt, un psychiatre de l'Oregon, a confirmé que les contentieux sont difficiles et les impacts négatifs sur la santé mentale des médecins sont généralisés. Les performances sont réduites par les effets du stress et le fait de s'isoler. Le Dr Hofeldt a souligné le besoin de normaliser les sentiments et de gagner une meilleure perspective sur le contentieux. Il a averti de prendre garde à ce qu'il qualifiait de «tempête parfaite» : un haut stress sur une période prolongée, les attaques à la vie professionnelles et personnelles, le risque de la connaissance par le public d'une condamnation, le fait de ne pas pouvoir discuter avec les collègues et l'incertitude des résultats tant que les procédures sont en cours. Une gestion active du stress, a-t-il conclu, améliore donc le résultat au tribunal... avec le bénéfice de réduire aussi ses impacts sur la santé et la qualité de la pratique du médecin. ☒

Entrevue avec **Jean-Pierre Ménard**, avocat qui a mené plus de 6000 poursuites contre des médecins au cours de sa carrière.

Page 18 ▶